

MINISTRE DE LA REGION WALLONNE

[C - 2004/27228]

Carte constituant l'annexe de l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 adoptant définitivement la révision du plan de secteur de Tournai-Leuze-Péruwelz en vue de l'inscription d'une zone d'activité économique mixte et d'une zone d'activité économique industrielle sur le territoire de la ville de Tournai (Blandain et Marquain), en extension des zones d'activité économique de Tournai Ouest I et II et de l'inscription d'un périmètre de réserve pour le tracé d'un nouveau raccordement autoroutier à ces zones (planche 37/6N) publié au *Moniteur belge* du 13 août 2004, pp. 61149 et suivante

